

temps, le gouvernement canadien assumera pleinement ses responsabilités en ce qui a trait aux droits de la personne et aux pratiques commerciales restrictives - face à tout boycottage économique étranger. Si vous me le permettez, j'aimerais passer en revue la politique anti-boycottage du gouvernement. Le Comité Canada-Israël a joué un rôle important et responsable dans l'élaboration de cette politique.

J'aimerais commencer par rappeler ma déclaration du 21 octobre 1976. J'ai dit à ce moment que les genres d'activités que le gouvernement considérait inacceptables étaient celles qui, dans le cadre des dispositions d'un boycott quelconque,

"obligent une société canadienne à faire de la discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique ou de religion à l'égard d'un Canadien ou de tout autre personne; à s'abstenir de faire affaire (achat ou vente) avec quelque entreprise canadienne que ce soit, à refuser de vendre des produits canadiens à un autre pays; ou à renoncer à se porter acquéreur de marchandises d'un autre pays."

Je suis heureux du large appui que s'est attiré au cours des deux dernières années cet énoncé de principes. Si l'application de la politique a évidemment fait l'objet de beaucoup d'attention au fur et à mesure que le gouvernement abordait des cas spécifiques, il est important de se rappeler que les Canadiens se sont entendus au départ sur les principes.

L'application de la politique - qui incombe au ministre de l'Industrie et du Commerce - n'a pas été facile. M. Chrétien, et maintenant M. Horner, ont dû établir cas par cas un ensemble de précédents - processus que n'ont pas facilité les clauses de boycott souvent obscures et ambiguës qu'ils ont dû étudier. Je crois néanmoins que c'est la meilleure façon de procéder.

Je ne peux être d'accord avec ceux qui prétendent que la mise en oeuvre d'une politique sur le boycottage peut être facile - que nous pouvons tout simplement suivre l'exemple des Américains. Si nous allons dans cette direction, nous devons administrer des ensembles de règlements, ce qui entraînera beaucoup de formalités administratives, des conflits éventuels entre règlements, des retards et des dépenses. Une armée de fonctionnaires